



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 20 Juillet 2020

**Compte-rendu affiché le :** 13 août 2020

**Date de convocation du conseil municipal :** 16 Juillet 2020

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élu à l'unanimité : Monsieur Anthony JEANJEAN

**Membres présents :** M. Romain DESRICHARD ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT ; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Magnhia MENGUS ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON ; M. Gilles GROS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Stéphane VAN LERBERGHE (Procuration à Joseph RODRIGUEZ).

**Membre absent :** M. Éric PEROLAT ; M. Samuel OLIVIER

oooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**Ordre du jour**

I- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant qu'il n'est pas nécessaire de délibérer lors de cette séance du Conseil Municipal. Le but de cette réunion est de débattre le plus ouvertement possible sur les points évoqués dans le PADD de la Commune. A cette fin, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du projet de PADD modifié par le cabinet d'étude Agence Action Territoire.

Un rappel est fait sur les différentes étapes de l'élaboration du PLU. Il est nécessaire de débattre à nouveau le PADD débattu en 2017 en raison des récentes modifications apportées à l'issue des différentes discussions avec les PPA (Personnes Publiques Associés).

Les modifications les plus importantes concernent la diminution des surfaces ouvertes à l'urbanisation, la diminution de la surface dédiée à la zone d'équipement, le retrait du projet de maison pour séniors.

De plus, l'inscription, dans le cadre du SCoT, de la commune comme pôle relais permet de conforter l'idée d'une extension de la zone artisanale ce qui aura pour conséquence de maintenir un tissu économique sur la commune.

Monsieur le Maire propose de faire la lecture de ce projet de PADD. Chaque membre du Conseil Municipal est libre de l'interrompre afin d'émettre son opinion ou de proposer des modifications.

A chaque étape, monsieur le Maire fait part aux élus présents des modifications qu'il souhaite apporter à ce projet de PADD. Il s'agit essentiellement de modifications sur la forme. Les élus en font de même.

Il est notamment précisé que la signalétique qui doit être complétée pourra l'être lorsque le travail sur la renumérotation des habitations aura abouti.

Il est précisé que le secteur des écoles doit être amélioré. En réalité, il faudrait indiquer que l'amélioration doit continuer car de nombreux travaux ont déjà été entamés dans ce domaine.

A la suite de la lecture, les élus ont été en mesure d'exprimer leur opinion et leurs propositions. Concernant les grandes lignes directrices, le PADD n'appelle pas de remarque particulière. Il correspond aux éléments abordés lors des réunions de travail.